

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 juin 2005
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Point 36 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixantième année

**Lettre datée du 6 juin 2005, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un tableau récapitulatif des violations commises par Israël à l'encontre de la souveraineté libanaise au cours du mois de mai 2005, dont le nombre s'élève au total à 82 violations (voir annexe).

Ces violations sont contraires aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dont la résolution 1583 (2005) récemment adoptée. Elles contreviennent également à vos nombreuses invitations à y mettre fin, notamment dans votre récent rapport S/2005/36 en date du 20 janvier 2005. Le Liban demande à l'Organisation des Nations Unies d'intervenir auprès d'Israël pour l'amener à s'abstenir de commettre de telles violations, qui compromettent la paix et la sécurité internationales. Le Liban fait porter à Israël l'entière responsabilité des éventuelles conséquences de ses actes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Ibrahim Assaf



Annexe

**Tableau récapitulatif des violations israéliennes
de la souveraineté du Liban pendant le mois de mai 2005**

<i>Violations aériennes</i>				<i>Violations maritimes</i>	<i>Violations terrestres</i>			Nombre total de violations
<i>Avions de chasse</i>	<i>Avions de reconnaissance</i>	<i>Hélicoptères</i>	Total	<i>Violation des eaux territoriales, tirs en rafales et tirs de fusées éclairantes dans les eaux territoriales</i>	<i>Agressions militaires</i>	<i>Violations ponctuelles</i>	<i>Autres agressions</i>	
10	25	5	40		<i>Raids aériens, tirs d'artillerie, bombardement de positions militaires et de centres importants, agression et meurtre de civils</i>	<i>Coups de feu, tirs de bombes éclairantes et d'obus de mortier, infiltrations, franchissement des frontières internationales</i>	<i>Menaces et démonstrations de force, nivellement de terrains, pose de barbelés à boudin et de structures à l'intérieur du territoire libanais</i>	82